

Tel : 02-51-51-61-31

stjo.ecole@wanadoo.fr

direction@antigny-stjoseph.fr



COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireCours en présentiel au collègeCours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireCours en présentiel au collègeCours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireCours en présentiel au collègeHybridation au lycée selon le contexte local	<ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireHybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 %Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)Limitation des regroupements importantsDésinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)Limitation du brassage par niveau obligatoireDésinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaireLimitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degréDésinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas	<ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaireLimitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degréDésinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	<ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	<ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	<ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none">Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distanceCollèges et lycées :<ul style="list-style-type: none">les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distanceles élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021

Le protocole sanitaire en vigueur dans les **écoles**, collèges et lycées à partir du **4 octobre sera de niveau 1(vert)**, dans les départements dont le taux d'incidence a été inférieur au seuil de 50 pour 100000 habitants sur une période de 5 jours.

En Vendée, les chiffres, à la date du 24 septembre 2021, montrent un taux d'incidence de : **22.54** (Ce taux correspond au nombre de tests virologiques positifs pour 100 000 habitants sur une semaine glissante.)

Le port du masque ne sera donc plus obligatoire en classe pour les enfants à partir du lundi 4 octobre 2021, les adultes devront conserver le masque.